

tions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes mœurs et de réprimer ce qui leur est nuisible.

Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière, c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu. Les plaintes ou les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte.

C'est un devoir de conscience pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure. Nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement. Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses et que chacun puisse être fidèle à ses croyances sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde. D'après la doctrine de l'Eglise qui, à l'exemple de son divin fondateur, a toujours été l'amie des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talents, de force, de santé et de la diversité des circonstances de la vie; il faut l'accepter comme une disposition de la providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la